

**Commune de Châteauneuf Val Saint Donat**  
**Alpes de Haute Provence**  
**Compte rendu conseil municipal du Mardi 22 Décembre 2020**

**Présents** : Frédéric DRAC, Patrice BARTOLUCCI, Simon ESTUBIER, Pascal DUVET, Marie Cornélie GAILLAND, Thierry FREUDO, Christine PAU, Donatien CONGY, Adeline FIGUIERE, Elodie BUSLIG, Bernard DEFIEZ, Paul TCHERTCHIAN.

**Absents** : Sylvie VINAY

**Secrétaire de Séance** : Simon ESTUBIER

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20H06 par Frédéric DRAC, Maire.

*Pour l'instant : En situation de crise sanitaire, la séance se déroule dans la salle polyvalente, à huis clos.*

### **Liste des décisions 2020**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes dans le cadre des délégations accordés au maire par délibération n°2020\_14 du 16 juin 2020 :

Déclaration d'Intention d'aliéner/ décisions de ne pas user du droit de préemption :

❖ Habitation sise les Paulons Ouest cadastrée section A n°262-321

Décision n°2020\_01 du 27/09/2020

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°02-2020

❖ Habitation sise 1, chemin du Clos de l'Ane cadastrée section C n°590-729-735 et 971

Décision n°2020\_02 du 14/10/2020

Déclaration d'Intention d'Aliéner n°03-2020

➔ Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal, 26 Novembre 2020 :

Vote à l'unanimité

### **1. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

Un agent communal de la filière technique a demandé à diminuer son temps de travail afin de le passer de 6/35 à 5/35 par semaine. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et d'actualiser le tableau des emplois.

➔ Vote à l'unanimité

### **2. DETERMINATION D'UNE VALEUR FONCIERE POUR L'ECHANGE D'UNE PARCELLE BOISEE AVEC DISTRACTION ET SOUMISSION AU REGIME FORESTIER**

Rappel de la délibération n°2020\_02 du 05/03/2020 relatif à l'échange, avec distraction et soumission au régime forestier, de la parcelle communale A122 contre la parcelle A125 appartenant à la famille VERRANDO.

Pour pouvoir finaliser cet échange auprès de l'office notarial, il convient de déterminer la valeur foncière de la parcelle communale cadastrée section A n° 122.

Après consultation des services de la SAFER, les prix pratiqués pour des parcelles de bois se situent dans une fourchette de 700 € à 1000 € / hectare.

Proposition de fixer la valeur foncière de la parcelle A 122 à 800 € par hectare

➔ Vote à l'unanimité

### **3. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE LOYER COMMERCE ET APPARTEMENT DÛ AU CONFINEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu un courrier de la SAS Brasserie du Midi, représenté par Monsieur Jean-François COLLOMBAT en date du 20/11/2020, demandant une remise gracieuse des loyers du bar et du logement du dessus, pour les mois de novembre et décembre 2020, en raison de la fermeture de l'établissement imposée par l'Etat dans cette période de crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle que le loyer du bar s'élève à 300 euros mensuels et de l'appartement au-dessus à 512 euros mensuels.

Il rappelle également qu'en l'état actuel des choses, ce type de commerce ne serait autorisé à réouvrir qu'à partir du 20 janvier 2021 mais sans certitude. A ce jour, seul le service à emporter est autorisé.

Lors du premier confinement une remise gracieuse correspondant à trois mois de loyers pour le café et l'appartement du dessus pour un montant total de 2436 euros a été accordée.

Suite aux réunions de travail avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose une remise gracieuse correspondant à quatre mois de loyers, (et non pas deux), pour les périodes de novembre 2020 à février 2021, uniquement pour le loyer du café de la mairie et pas les loyers du logement du dessus, soit une remise gracieuse accordée de 1200 euros.

→ Vote à l'unanimité

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION FRAT NUMEROTATION DES HABITATIONS**

Présentation du projet de numérotation des voies et géolocalisation des maisons d'habitation sur le territoire de la commune.

Les objectifs sont l'amélioration de l'intervention des secours, de la navigation GPS, faciliter le déplacement pour l'aide à la personne, nécessité pour le déploiement de la fibre optique.

Monsieur le Maire précise que la pose des panneaux, plaques de rue et numéros de maison seront assurés par le service technique de la commune.

Le montant total du projet s'élève à 6 895.10 euros.

Demande d'aide financière au titre du FRAT auprès de la région PACA, pour un montant maximum de 4826.57 € soit 70 % du coût HT du projet.

Autofinancement de la commune 2068.53 euros.

→Vote à l'unanimité

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 REFECTION CHAUSSEE CHEMIN DES JAS**

Proposition de projet de réalisation de travaux de réfection au chemin des Jas.

L'objectif de cette réfection est de faciliter l'accès au quartier des Jas au travers d'une voie goudronnée.

Le montant de ces travaux est estimé à 10 533.45 € HT.

Demande d'aide financière dans le cadre de l'aide à l'aménagement du village de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021, pour un montant maximum de 5266.73 euros soit 50 % du coût HT du projet.

Autofinancement de la commune 5266.72 euros.

→Vote à l'unanimité

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,  
Frédéric DRAC

